



Mise en place du Télépaiement

publié le 04/05/2018

Descriptif :

Il est désormais possible de régler les frais de demi-pension et de voyages de vos enfants par télépaiement (règlement par carte bleue via un espace internet sécurisé). Cet espace est accessible sur votre ENT dans la rubrique Téléservices. La notice jointe vous détaille la marche à suivre.

Document joint

 [procedure_telepaiement](#) (PDF de 974.1 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.